

Montricher, le 29 septembre 2016

Conseil communal  
de  
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE MONTRICHER  
du 1er septembre 2016**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous, spécialement aux 14 nouveaux membres du Conseil, qui ont déjà participé à une petite théorie d'introduction avant cette séance.

**1. Appel**

31 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Vera Michalski et MM. Sylvain Freymond, Jean-Pierre Magnin et Alain Morel étant excusés. Mme Sylvette Lambercy est excusée pour la Municipalité.

**2. Assermentation d'un conseiller**

M. le Président Pierre-André Blanchard, en vertu des droits qui lui sont conférés, assermente Mme Céline David-Knébel.

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute au point 9 de l'ordre du jour " et la rémunération des Municipaux". L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

**4. Le procès-verbal de l'assemblée de nomination des commissions légales du 13 juin 2016 est approuvé par un vote à main levée, à l'unanimité**

**5. Préavis municipal no 07/16 : Délégation de compétence à la Municipalité**

M. le Syndic Didier Amez-Droz dit qu'il s'agit d'un préavis de répétition de chaque début de législature. Le seul point qui est modifié est le point 6 concernant la compétence financière de la Municipalité qui est actuellement de Fr. 35'000.- et ce montant n'est plus d'actualité en cas de situation d'urgence. En comparant avec d'autres communes, il propose le montant de Fr. 100'000.- qui paraît convenir.

M. Yanick Stocker lit le rapport de la commission. Elle propose d'accepter le préavis tel que présenté et permettant à la Municipalité de :

- statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de Fr.30'000.- par cas, charges comprises;
- constituer des sociétés commerciales, associations et fondations ou d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales;
- de plaider;
- d'accepter des legs et donations;
- d'engager Fr. 100'000.-, par cas, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

M. Norbert Penel relève que par rapport à la dernière législature les seules compétences qui existaient déjà, étaient le droit de plaider et la compétence financière. Toutes les autres ont été rajoutées. De plus la compétence financière de la Municipalité a déjà été augmentée de Fr. 30'000.- à Fr. 35'000.- lors de la dernière législature, afin de se mettre au goût du jour! Alors est-ce que le montant de Fr. 100'000.- n'est pas trop important? Il revient aussi sur le point 5 et demande comment sont placées les disponibilités de la commune actuellement et si la Municipalité va se mettre à boursicoter?

M. Didier Amez-Droz explique qu'il est exclu pour la commune de placer leurs avoirs en bourse. Les banques les sollicitent régulièrement pour des placements de durée de 5 à 8 ans à un taux d'un ½ % ou 1 %. S'agissant de la compétence de Fr. 100'000.-, ils ont comparés avec des communes de même importance et ce montant ne peut être utilisé qu'en cas "d'accident" et doit dans tous les cas être justifié auprès du Conseil.

Il précise que ce préavis est une mise à jour de toutes les compétences dont la Municipalité usait déjà depuis de nombreuses années, sans que cela n'ait posé de problème. Ils ont repris ce qui est prévu par la loi sur les communes.

M. John Desmeules trouve également le montant de Fr. 100'000.- trop important et demande ce qui le justifie? Pour exemple Morges a une compétence de Fr. 50'000.-.

M. Didier Amez-Droz dit que Buchillon est à Fr. 100'000.- et St-Prex Fr. 1'000'000.- pour l'acquisition d'immeuble. Et en cas d'accident, les coûts seront les mêmes que dans une autre commune.

Mme Joëlle Prodolliet apporte un complément au point 5. Si l'on prend l'article 44 de la loi sur les communes à propos du placement des disponibilités, toutes les communes seraient sensées travailler uniquement avec la BCV! Le but de cette autorisation est simplement de permettre à la Municipalité de pouvoir travailler avec d'autres établissements bancaires, comme la Raiffeisen, Postfinance ou les caisses d'Epargne, par exemple.

Par rapport au point 6, il est clair que l'on peut discuter sur le montant de Fr. 100'000.-, mais elle insiste sur le fait qu'il ne peut s'agir que de dépenses imprévisibles et exceptionnelles! Comme une conduite d'eau qui casse et sur laquelle il faut intervenir immédiatement.

M. Frank Johner demande pour le point 2, de quel genre de sociétés et d'associations il s'agit? Et si le Conseil délègue toutes les compétences à la Municipalité, il aura un moins grand rôle dans les décisions de la commune.

Les communes de Vevey et Montreux ont une compétence de Fr. 50'000.-.

Pour le placement des liquidités, il pense que certaines grandes banques qui ne jouent pas le jeu avec les petits épargnants, ni avec les artisans ne méritent pas que les communes placent leur argent chez elles.

M. Didier Amez-Droz rappelle qu'il y a peu de communes qui peuvent placer de l'argent! La plupart ont des emprunts. Actuellement, la Municipalité travaille avec la Raiffeisen et a été approchée par la Caisse d'Epargne. Il ne s'agit que de placement à court terme, soit de 1 à 2 ans. S'agissant des Fr. 100'000.-, ils ne seront utilisés qu'en cas d'accident qui demande une réaction immédiate et cette dépense sera ensuite justifiée auprès du Conseil. Pour toutes autres dépenses, il y aura un préavis. Pour les associations, il s'agit principalement de la création d'associations intercommunales. Et pour l'AJERCO ou l'ARCAM, il n'y a pas vraiment le choix. Tout cela est clairement de compétence municipale. Ils tiendront ensuite le Conseil au courant des discussions et des décisions.

M. Jean-Marie Guignard demande pour le point 4, s'il ne faudrait pas plafonner un certain montant, pour éviter des mauvaises surprises, comme un terrain constructible qui serait dézonné ou des lingots d'or qui perdraient de la valeur? Y a-t-il eu beaucoup de legs ces 20 dernières années? Il relève encore que les placements à court terme ne rapportent plus rien. Ne serait-il pas mieux d'emprunter investir dans l'immobilier en vue de louer pour les gens en lien avec la commune?

M. Didier Amez-Droz répond qu'un legs peut être refusé, en cas de dettes plus importantes que les biens. Il dit aussi que la Commune investit déjà gentiment dans la pierre.

M. John Desmeules propose qu'une demande soit faite à Fr. 50'000.- pour la compétence financière, montant qui pourra être modifié en cours de législature.

M. le Président Pierre-André Blanchard dit qu'il faut voter le préavis en premier et que s'il est refusé, la Municipalité devra en proposer un nouveau.

M. Didier Amez-Droz, suite à une question de M. Olivier Chenuz, rappelle que les dépenses de la commune sont, soit prévues dans le budget, soit font l'objet d'un préavis. Il précise que durant les 20 dernières années, il n'y a pas eu de cas pour utiliser ces Fr.35'000.-.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote à bulletin secret.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 30.

Le préavis municipal no 07/16 est accepté par 18 OUI et 12 NON.

#### **6. Préavis municipal no 08/16 : Transformation intérieure et amélioration de l'isolation thermique de l'appartement de la ferme du Devens**

M. Didier Amez-Droz remplace Mme Sylvette Lambercy pour ce dossier. Il explique que la ferme du Devens a besoin d'entretien et d'amélioration. Une partie de ces travaux pour Fr. 120'000.- est à la charge de la commune. La locataire actuelle, Mme Charlotte Jerjen désire profiter de ces travaux pour faire quelques modifications dans l'appartement et les coûts de cette partie des travaux seront à sa charge. Il y aura une convention sur 30 ans pour le montant des travaux demandés par cette dernière et qui fera fois en cas de résiliation du bail d'un côté ou de l'autre.

M. Olivier Zbinden lit le rapport de M. Jean-Pierre Magnin, rapporteur de la commission. Cette dernière propose à l'unanimité d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation intérieure et amélioration de l'isolation thermique de la ferme du Devens et de financer ces travaux d'un montant de Fr. 120'000.- par la trésorerie communale. Le financement se fera par un prélèvement sur le "fonds de réserve pour investissements futurs".

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose un vote à main levée.

Résultat du vote à main levée : 31 OUI, à l'unanimité

Le préavis municipal no 08/16 est accepté tel que présenté.

## **7. Préavis municipal n° 09/16 : Octroi de la bourgeoisie d'honneur de la Commune de Montricher (à titre posthume) à M. Luc Hoffmann**

M. Didier Amez-Droz explique qu'il s'agit d'un titre honorifique. Cela fait déjà quelques temps qu'ils y pensaient et avaient demandé à Mme Véra Michalski de poser la question à son papa? M. Hoffmann avait dit que cela lui ferait plaisir. Mais sa santé s'est dégradée et l'octroi de la bourgeoisie n'a malheureusement pas pu se faire de son vivant. Si le préavis est accepté, elle le sera à titre posthume et M. Hoffmann serait le 1<sup>er</sup> bourgeois d'honneur de la Commune, titre largement mérité.

M. Olivier Bédary, rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission propose à l'unanimité d'accorder la bourgeoisie d'honneur de la Commune de Montricher (à titre posthume) à M. Hans Lukas Hoffmann, fils d'Emanuel Hoffmann, né le 23 janvier 1923, décédé le 21 juillet 2016, originaire de Basel, domicilié au Petit Essert à Montricher.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président passe à un vote à main levée.

Résultat du vote à main levée : 31 OUI, à l'unanimité, avec les applaudissements des conseillers.

Le préavis municipal no 09/16 est accepté tel que présenté.

## **8. Nomination de la commission permanente "Gravières"**

M. Pierre-André Blanchard dit que cette commission est composée de 2 conseillers appelés à participer à des réunions concernant la mise en place ou l'exploitation des gravières en bas du village. Les réunions ne sont pas très fréquentes.

M. Olivier Zbinden est intéressé à faire partie de cette commission.

M. Kévin Golay propose M. Alain Lambercy, qui accepte.

La commission composée de **MM. Olivier Zbinden et Alain Lambercy** est nommée par un vote à main levée, à l'unanimité.

## **9. Rémunération de la secrétaire, du Président, des membres du Conseil communal et de la Municipalité**

Suite à la séance du Conseil communal du 12 décembre 2015 et à la remarque de M. John Desmeules concernant les rétributions de la secrétaire, du Président et des membres du Conseil, la situation a été analysée. Aucune modification de tarif n'a eu lieu depuis plus de 10 ans. De plus la définition de ce qui est compris dans ces rétributions n'est de loin pas claire! Les chiffres proposés ont été fixés au vu des travaux réalisés ces dernières années et des heures passées par le bureau pour préparer les séances. Des renseignements ont aussi été pris auprès d'autres communes. Le Président propose également de rehausser le tarif horaire pour la rémunération des commissions et pour les votations, de Fr. 30.- à Fr. 40.-. Tous ces tarifs ont été discuté avec la Municipalité. Afin de respecter le même traitement pour tous, la proposition est faite d'adapter également le tarif horaire des municipaux en passant de Fr. 40.- à Fr. 50.-.

La Municipalité a un tarif plus élevé, car elle a également plus de responsabilités.

M. le Président clôt la discussion et passe au vote à bulletin secret.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 31, bulletins rentrés : 31, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 1. Bulletins valables : 30.

La nouvelle proposition de rétribution du conseil communal, datée du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et de la Municipalité est acceptée par 26 OUI et 4 NON.

## 10. Communications de la Municipalité

**M. Caroly Schopfer** : d'ici mi-novembre, une nouvelle antenne Swisscom sera installée.

Et depuis le 11 août, la commune pompe de l'eau dans les nappes en bas du village.

**M. Cédric Beaud** : le 23 août a eu lieu l'assermentation de l'ASISEVV. Cette association devrait s'arrêter courant 2020. M. Bapst a remplacé M. Roger Nicolas au Comité directeur.

Concernant l'ascenseur du collège, les travaux ont bien avancé, mais sont stoppés par la reprise de l'école. La cage et l'appareillage seront posés pendant les vacances d'octobre.

**M. Pierre-Yves Morel** : les coupes de bois ont repris, suite à la traditionnelle interruption de l'été (juin à fin août). Le prix du bois est toujours catastrophique.

Le comité d'organisation du Giron a offert à la commune une table "taxi" et elle a été mise à la place de jeux du dragon. Il profite de remercier le président du giron, M. Kévin Golay.

**M. Didier Amez-Droz** : il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et remercie le Conseil pour les votes de ce soir.

Concernant la motion de M. John Desmeules pour l'étude de la construction éventuelle d'un collège avec salle de sport et UAPE sur une parcelle près des Ages, ils ont pris contact avec le SDT pour savoir si la parcelle no 75 pouvait passer de zone agricole à zone d'utilité publique. Le SDT a répondu que la demande avait retenu toute leur attention et qu'il la traitera dans les plus brefs délais! M. Amez-Droz attend donc la suite et tiendra le Conseil au courant.

## 11. Propositions individuelles et divers

M. le Président passe la parole à **M. Kévin Golay**, conseiller et également Président du Giron 2016. Ce dernier remercie la commune pour les bonnes relations entretenues lors du giron et en souvenir de cette magnifique fête, le comité d'organisation a déposé une table taxi à la place de jeux, en remerciement.

**M. Frank Johner** revient sur le fait que la commune pompe actuellement de l'eau dans la nappe en bas du village. Que se passerait-il s'il n'y avait, pour une quelconque raison, plus d'électricité? Il faudrait prévoir un système de secours indépendant hors réseau électrique au cas où.

M. Didier Amez-Droz pense qu'en cas de panne électrique, il y a la possibilité d'utiliser une génératrice.

**M. Frank Johner** propose la création d'un petit bottin répertoriant toutes les ressources et richesses du village, qu'elles soient matérielles (produits ou matériel à vendre ou à louer) ou humaines (don de soi en temps, aide, bénévolat). Cela permettrait aussi de créer des liens et de la solidarité entre les gens du village.

M. Didier Amez-Droz trouve l'idée très bonne, mais est-ce vraiment le travail de la Municipalité que de mettre une telle structure en place? Il faudrait créer une société qui s'occupe de ça, peut-être avec des membres du Conseil?

M. François Morel pense que cela se fait déjà au sein des sociétés locales dont les gens font partie. Les gens se voient également entre voisins, à la déchetterie ou au café et demandent de l'aide s'ils en ont besoin.

M. Frank Johner pense aussi aux nouveaux habitants qui ne font pas partie de sociétés et qui ont de la peine à s'intégrer à la vie du village. En créant un contact avec eux dès leur arrivée, cela permettrait de leur faire comprendre qu'ils sont partie prenante dans la vie du village et éviterait ainsi plein de petits conflits de voisinage.

M. Pierre-André Blanchard a bien entendu sa proposition, mais il estime que ce n'est pas au Conseil de développer ce projet. Rien ne l'empêche par contre de s'entourer de quelques conseillers pour en discuter.

**M. John Desmeules** fait une remarque concernant l'ASIABE qui a envoyé une carte de transport aux écoliers et qui n'est valable qu'entre la maison et l'école. Il trouve dommage que les enfants ne puissent pas profiter de cette carte pour aller à la piscine un mercredi après-midi ou chez un copain. L'enfant doit payer alors un supplément.

M. Didier Amez-Droz répond qu'une partie des élèves vont à l'école par des transports scolaires privés (SAPJV) et les autres utilisent les transports publics. Ils ne seraient pas juste que certains puissent utiliser les transports publics sans frais en dehors du parcours scolaire.

M. Cédric Beaud explique que chaque commune est tenue d'assurer le transport de ses élèves du domicile jusqu'à l'école, soit Montricher - Apples dans le cadre de l'Asiabe, et ce durant les heures données. Le MBC facture ces cartes de transport scolaire à l'Asiabe, qui les refacture à la commune.

**M. John Desmeules** aimerait des nouvelles concernant l'acquisition du Chalet de Yens ?

M. Didier Amez-Droz dit que les dossiers sont toujours chez Maître Mouquin et la commune a accepté la convention qui va être présentée en même temps que la demande à la Commission foncière. Pas plus de nouvelles pour l'instant.

**M. François Morel** demande combien de personnes doivent être présentes dans la commission pour que le rapport soit valable? Y a-t-il un quorum?

M. Yanick Stocker a regardé si la commission pouvait délibérer valablement et il faut 3 personnes minimum.

M. François Morel note simplement que Mme Céline David n'était pas encore assermentée! Il faut être attentif à l'avenir lors de la composition des commissions.

M. le Président Pierre-André Blanchard s'en était rendu compte quand il a reçu le rapport. Il fait son mea culpa.

## 12. Communications du Président du Conseil

Il mentionne le bulletin d'invitation de l'ARCAM, qu'il devait distribuer aux conseillers.

Le 25 septembre auront lieu les prochaines votations fédérales, le bureau est convoqué pour 10h à la maison de commune.


Il rappelle que les conseillers sont élus pour défendre les intérêts de la commune en mettant de côté les intérêts personnels. Chacun en est conscient et c'est ainsi que l'on pourra avancer vers les projets qui profiteront au développement de la commune.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 8 décembre 2016 à 19h. Un repas suivra cette séance.

Le verre de l'amitié offert par la Commune suivra à l'Hôtel des 2 sapins.

L'assemblée est close à 21h45.

Le Président

  
Pierre-André Blanchard



La Secrétaire

  
Sandrine Haenni